



SNUipp

Syndicat National Unitaire des
Instituteurs, Professeurs des
écoles et PEGC

École 24



FSU

Fédération
Syndicale
Unitaire

Le bulletin de la section départementale du
SNUipp-FSU Dordogne

Supplément 1 au BULLETIN n°2 – 2ème trimestre 2019 - juin - SNUipp-FSU24

MARSAC PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 27 juin 2019



Édito Nous arrivons à la fin de l'année scolaire 2018 / 2019. Nous avons vécu une année dense, riche de moments forts : les élections professionnelles, les congrès du SNUipp (départemental et national), riche en lutte aussi contre la loi Blanquer et la réforme de la fonction publique. Si pour la première nous pouvons exprimer une relative satisfaction (retrait des EPLESF, du statut hiérarchique pour la direction d'école, de l'article anti mamans voilées...), beaucoup de points restent à combattre (cadeau à l'école privée, disparition du CNESCO, création des EPLEI, formation initiale...). Pour la seconde en revanche peu de progrès. Et déjà, notre administration en anticipe l'application !

(suite en page 2)

pages	SOMMAIRE
1	✧ Une
2	✧ Edito – Carte scolaire
3	✧ Loi Blanquer ✧ Devoir de vacances ?
4	✧ Fonction publique indispensable !
5	✧ Circulaire de rentrée
6	✧ Compte rendu CAPD ➤ Mouvement ➤ Hors classe ➤ Temps partiels ➤ Congés de formation ➤ Ineat-Exeat
7 à 10	✧ Résultats mouvement
11	✧ Bulletin de syndicalisation
12	✧ Congrès du SNUipp-FSU

U.
F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Exemple : le mouvement départemental. Les personnels de l'Education Nationale ne sont plus considérés que comme des pions déshumanisés. Notre administration envisage presque sérieusement de nommer des collègues à plus d'une centaine de kilomètres de leur domicile. Le système des vœux larges nie complètement l'aspect humain du mouvement. On nomme des collègues sur tous les postes, mais à quel prix humain ? L'application des préceptes du new management public nous montre là toute sa toxicité. Que deviendront les collègues « mal-nommés » lorsque le mouvement et la gestion individuelle des carrières seront retirés des prérogatives des CAPD comme le prévoit la future loi ?

Nous sommes déjà rentré-es dans l'arbitraire dans l'attribution des Congés de Formation Professionnelle. L'IA DASEN a balayé le travail paritaire des années passées, en supprimant le barème départemental qui régulaient les départs jusqu'ici. C'est lui, autoritairement, qui a choisi les formations et imposé les durées. Pour les collègues, il n'est plus possible de savoir s'ils auront la possibilité de partir dans les années futures et si, éventuellement, ce futur est proche ou inaccessible... La seule solution : avoir un projet de formation qui plaise à l'autorité.

Que vont devenir les promotions, le mouvement, les autorisations de congé et de travail à temps partiel si les délégués des personnels ne peuvent plus porter les problématiques de leurs mandants ? Les recours et contestations pourront toujours se faire...devant le tribunal administratif avec les délais que l'on sait... Les droites extrêmes approchent du pouvoir partout en Europe, dans notre pays les libéraux tentent de liquider la fonction publique que son statut protège de funestes alternances politiques. La contractualisation est un moyen de s'assurer la soumission par la précarisation.

Les réformes de l'assurance chômage et des retraites annoncées pour la rentrée vont être tout aussi douloureuses. Les premiers de cordées pourront garder leurs sourires ruisselants, ceux qui verront leur situation se dégrader sont toujours les mêmes : nous, nos enfants, nos familles et nos proches, ceux qui vivent dans le monde réel qui se réchauffe inexorablement.

Alors partons en vacances, rechargeons les batteries et revenons, en septembre, toujours solidaires et combatifs pour porter les luttes et les projets pour l'Ecole et la société que nous venons de définir au congrès national du SNUipp-FSU.

Bonnes vacances à toutes et tous, bonne continuation aux collègues qui quittent le département et une bonne retraite bien méritée pour celles et ceux qui ont consacré leur carrière à l'Ecole Publique.

Vincent Perducat

Carte scolaire

Les prochaines échéances « Carte scolaire » sont le CTSD du 25 juin et le CDEN du 28 juin.

A l'issue de ces 2 instances, les situations de blocage en ouvertures ou fermetures, notées lors du CDEN du 14 février, seront clarifiées. Un certain nombre d'évolutions de structures (fusions ou transferts) seront également étudiées. Un point sera fait sur les communes qui changeront de rythme à la rentrée de septembre.

Compte rendu sur notre site :
<http://24.snuipp.fr/>

Congrès départemental



Le 14 et 15 mai s'est tenu le congrès départemental du SNUipp-FSU24. Article complet en dernière page.

Loi Blanquer revue : des mobilisations payantes



Suppression des établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLESF), une autorité hiérarchique des directeurs et directrices d'école sur leur équipe ou encore de l'interdiction d'accompagner les sorties scolaires pour des mamans voilées, de nombreux amendements ont été retirés grâce aux fortes mobilisations de la communauté éducative depuis le mois de mars.

Le communiqué

Les nombreuses et massives mobilisations enseignantes depuis la mi-mars, soutenues par les parents d'élèves et les élus, ont fortement pesé sur la commission mixte paritaire devant statuer sur le projet de loi Blanquer pour l'école.

La suppression de l'article créant les établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLESF) en est un résultat. De même, de nombreux amendements sénatoriaux de nature à modifier en profondeur le fonctionnement de l'école, comme l'article 6 ter plaçant les enseignants et les enseignantes sous l'autorité de la directrice ou du directeur devant les évaluer, ou encore l'interdiction faite aux mamans voilées d'accompagner les sorties scolaires ne figurent pas dans le texte final. Le compromis trouvé entre les sénateurs et les députés a dû aussi tenir compte de cette forte mobilisation.

S'il permet de conserver quelques éléments fondateurs de la culture scolaire de l'école primaire, tous les dangers n'ont pas été écartés. Ainsi, la volonté de limiter la liberté d'expression des enseignants, les cadeaux faits à l'école privée, la création d'établissements locaux d'enseignement international réservés aux classes sociales favorisées et actant une école à plusieurs vitesses, la porte ouverte aux remplacements assurés par des étudiants sans concours ni formation, la suppression de l'organisme indépendant d'évaluation des politiques éducatives (Cnesco)... demeurent.

Ces évolutions vont à l'encontre d'un service public d'éducation garant de la lutte contre les inégalités et acteur de la démocratisation de la réussite scolaire. Même si la loi Blanquer est finalement adoptée, elle n'en reste pas moins rejetée massivement. Les enseignantes et enseignants des écoles se sont mobilisés et se mobiliseront encore pour réclamer un autre projet pour le service public d'éducation qui réponde aux enjeux et aux besoins de l'école.

Paris, le 14 juin 2019

Devoirs de vacances ?

Dans un décret présenté au CTM mercredi 12 juin, le ministère introduit la possibilité d'organiser la formation des personnels sur leur temps de vacances. Un pied dans la porte inacceptable.

« Une allocation de formation est attribuée aux personnels qui bénéficient lors des périodes de vacances de classe, d'actions de formations professionnelles. » C'est ainsi par décret que le ministère a ouvert la porte à la possibilité d'actions de formation continue obligatoires pour les personnels pendant le temps de vacances. Des formations rémunérées à hauteur de 120€ brut par jour et ne pouvant dépasser cinq journées annuelles précise le texte présenté au comité technique ministériel (CTM) du mercredi 12 juin.

Un décret qui a recueilli un vote en contre de l'ensemble des organisations syndicales qui avaient notamment demandé qu'y soit inscrite la notion de volontariat.

Les organisations syndicales présentes, dont le SNUipp-FSU, ont rappelé que les enseignants effectuaient déjà un service à temps plein avec une partie

de travail invisible. Plus de 44h par semaine ont même conclu toutes les enquêtes institutionnelles ou syndicales qui ont été réalisées sur le sujet et en moyenne 11 journées de travail sur le temps de vacances a conclu une enquête de la DEPP. Ainsi, il est bon de rappeler que les vacances des élèves ne correspondent pas au temps de vacances des personnels des écoles qui assurent des tâches de préparation, corrections, rencontres, bien au-delà des 108 h inscrites dans les obligations réglementaires de service.

L'idée même que la formation continue puisse se faire sur le temps de vacances, montre à quel point l'institution refuse d'investir sérieusement dans la formation de ses personnels, en faisant l'économie de moyens de remplacements réservés à cet effet. Quelle autre profession accepterait de partir en formation sur son temps de vacances ? Le SNUipp-FSU rappelle que celle-ci doit se faire sur le temps de service et que le ministère doit veiller à maintenir les moyens en remplacement nécessaire pour qu'elle puisse se dérouler sans nuire à la continuité du service public d'éducation.

Paris, le 14 juin 2019

La Fonction publique est indispensable !

À l'issue du colloque « *Quel avenir pour la Fonction publique* » organisé le 12 juin à Paris par la FSU, celle-ci a rendu public un appel à défendre des services publics de qualité pour toutes et tous sur tout le territoire.



« Les services publics permettent la redistribution d'une part importante de la richesse nationale, participent à l'aménagement du territoire et sont une condition essentielle du développement économique et social du pays. » À l'occasion d'un colloque organisé le 12 juin à Paris, la FSU a redit son opposition au projet de loi dit de transformation de la Fonction publique et lancé un appel au respect du statut général des fonctionnaires, à réaliser les investissements et les recrutements nécessaires pour satisfaire les besoins, et à défendre des services publics de qualité pour toutes et tous, sur tout le territoire.

L'appel

Face aux défis du XXI^e siècle, la Fonction publique est indispensable !

Si les inégalités restent trop fortes en France, sans les services publics la situation serait encore plus critique. C'est déjà la remarque qu'avaient faite tous les observateurs lors de la crise financière et économique de 2008. Les services publics permettent la redistribution d'une part importante de la richesse nationale. Ils participent à l'aménagement du territoire et sont, avec 72% des investissements publics réalisés par les collectivités territoriales, une condition essentielle du développement économique et social du pays.

Les services publics de l'Éducation, de la santé, du contrôle sanitaire, de la protection des citoyens et citoyennes, de la justice, de la culture, de l'environnement... ont permis une augmentation de l'espérance de vie, du niveau de qualification, une amélioration des conditions de vie de chacun et chacune.

Animés par les principes d'égalité, d'indépendance et de responsabilité, guidés par les valeurs de justice, de laïcité et de solidarité, ils participent à la cohésion sociale du pays.

Dans chacun de ses versants, État, Territorial ou Hospitalier, la Fonction publique fait vivre ces services. Elle est ainsi la clé de voûte de notre modèle social en assurant aux citoyen-nes la permanence, la proximité, l'accessibilité aux différents services publics.

La FSU est opposée au projet de loi dit de transformation de la Fonction publique.

Pour que notre modèle social continue de jouer tout son rôle, pour qu'il tienne cette promesse d'égalité qui est la sienne, pour qu'il réponde mieux aux besoins de la population, qu'il contribue à relever les défis de société qu'ils soient écologiques, économiques sociaux, culturels ou démocratiques, pour qu'il permette l'aménagement du territoire afin que personne ne se sente abandonné, à contrario de ce projet de loi, il est nécessaire et urgent de conforter l'action publique en lui permettant d'évoluer.

Cela passe notamment par :

- un dialogue social respectueux des organisations syndicales,
- un pilotage non vertical des services, tenant compte de l'expertise des agent-es et de l'avis des usager-es,
- une amélioration conséquente de la formation des agent-es,
- des investissements et des recrutements d'emplois statutaires de qualité à la hauteur des besoins des services publics,
- le respect du Statut général des fonctionnaires qui constitue autant de droits et obligations pour les agent-es que de garanties pour les usager-es.

La FSU reste et restera engagée pour défendre les services publics et la Fonction publique en lui permettant de continuer à s'adapter aux besoins, comme elle a toujours su le faire depuis 1946.

La FSU reste engagée pour défendre les agent-es et obtenir le respect de leur travail, de leur qualification et de leur engagement professionnel, si précieux et utile au bon fonctionnement des services.

La FSU reste engagée pour défendre des services publics de qualité sur tout le territoire répondant aux besoins des usager-es.

Elle appelle toutes et tous les agent-es, les usager-es, les élu-es à défendre aujourd'hui et demain la Fonction publique.

FSU - Paris - 12 juin 2019

Pour la rentrée, une circulaire bien carrée

La circulaire de rentrée publiée au BO ce mercredi 29 mai, ne concerne que l'école primaire et martèle à chaque bout de ligne la priorité mise sur le « lire, écrire, compter ». Elle s'accompagne de nouvelles « recommandations » et indications fortes de pratiques pédagogiques, notamment pour l'école maternelle qui fait l'objet de trois nouveaux guides sur le langage, la découverte des nombres et les langues vivantes étrangères.

Sans surprise, la circulaire de rentrée reprend les éléments saillants de la politique en cours au ministère (dédoublage, pilotage académique, instruction obligatoire à 3 ans) et consacre encore une fois la priorité nationale à l'enseignement des « fondamentaux » qui se résument aux seuls « Lire, écrire, compter et respecter autrui ». La rédaction finale de la circulaire a finalement concédé un chapitre pour « Cultiver le plaisir d'être ensemble » et un paragraphe pour développer l'éducation artistique et culturelle qui se trouve résumé à l'instauration de chorale partout et à la promotion de la lecture et du livre par la fréquentation des bibliothèques. Voilà une « idée qu'elle est bonne » et à laquelle personne n'avait pensé jusque-là ...

La maternelle chamboulée

C'est bien la maternelle qui constitue la principale cible de cette circulaire. Une maternelle particulièrement revisitée, bien loin des programmes de 2015 qui avaient pourtant recueilli l'unanimité de la communauté éducative, lors de leur passage devant le conseil supérieur de l'éducation. Ainsi l'accent est-il mis dès la petite section sur l'apprentissage de mots et l'entraînement à la phonologie avec des recommandations pédagogiques particulièrement précises. Pas moins de trois guides d'accompagnements sont joints à la circulaire. On y trouve surtout une entrée précoce dans des apprentissages normatifs et évalués ce qui constitue une méthode très efficace pour construire de la difficulté scolaire dès le plus jeune âge.

La lecture attentive de ces guides expliquant qu'on doit « éviter d'assoier tous les élèves par terre », ou encore rappelant aux enseignants et aux enseignantes qu'ils et elles doivent « après une lecture engager les élèves à prendre la parole et ...montrer de l'attention pour ce qu'ils disent » (sic), pourra également au mieux, prêter à sourire, ou finir de convaincre la profession sur le niveau de confiance qui lui est accordé.

Les fondamentaux ont leur chapitre

Un chapitre entier est consacré à l'apprentissage des « fondamentaux » visant dans un premier temps à justifier les évaluations CP et CE1, largement décriées à la fois par la profession, mais également récemment par un éminent chercheur qui a pu montrer l'imposture du traitement de leurs données.

Et la circulaire va plus loin sur ce sujet en donnant à chaque année scolaire du CP au CM2 des objectifs précis et quantifiés d'apprentissages, comme cette étrange norme de « 50 mots lus à la minute en fin de CP ». Voilà de quoi jeter définitivement aux oubliettes des programmes conçus en cycle, partant de ce que l'élève sait pour le faire progresser et prenant en compte ses rythmes d'apprentissages.

La mise au pas des pratiques pédagogiques : du pilotage au formatage...

Un chapitre entier est également dévolu au « pilotage en soutien de l'action pédagogique des professeurs », car, dit le texte « La mise en œuvre des recommandations pédagogiques et des évaluations nationales nécessite d'accorder une attention toute particulière à l'accompagnement des professeurs, au plus près de leur pratique, afin de répondre à leurs besoins de formation ». Mais après deux ans de pratique des méthodes DRH de la rue de Grenelle on sait malheureusement sur quoi est portée « l'attention particulière ». Loin d'être bienveillante, elle repose sur une emprise de plus en plus forte, à tous les niveaux hiérarchiques, et des injonctions de plus en plus invasives sur les bonnes méthodes pédagogiques à utiliser dans les classes. Ainsi, pour la deuxième année consécutive, l'ensemble des animations pédagogiques porteront seulement sur les mathématiques et le français. « des Interventions mises en commun à l'échelle départementale pour plus d'efficacité », indique la circulaire. On est bien loin d'une formation continue prenant en compte les besoins et les demandes des professionnels de terrain.

Le point de vue du SNUipp

Cette circulaire vient donc confirmer une politique ministérielle à l'œuvre, faite d'injonctions, de guides de bonnes pratiques, d'enseignements resserrés sur des fondamentaux, faisant table rase d'un grand nombre de recherches pédagogiques, et niant au plus haut point la professionnalité des personnels dans les écoles. Alors, bien sûr, la rédaction finale de la circulaire a connu quelques évolutions suite aux remarques faites par le SNUipp-FSU notamment. Ainsi, la question de la compréhension en lecture a-t-elle été rajoutée à chaque étape de la scolarité, un chapitre sur « cultiver le plaisir d'être ensemble » a fait son apparition pour laisser une place, peau de chagrin tout de même, à d'autres enseignements.

Des gages accordés du bout des lèvres, mais qui ne changent rien à la philosophie générale du texte. C'est pourtant d'une toute autre ambition dont l'école a besoin pour faire face aux défis qui sont les siens. Les mobilisations récentes menées par les personnels et les parents l'ont bien montré.

Retrouver sur notre site les réactions de

Pascale Garnier, sociologue et professeure de sciences de l'éducation
et de Mireille Brigaudiot, maître de conférences en sciences du langage

 <https://www.snuipp.fr/actualites/posts/pour-la-rentree-une-circulaire-bien-carree>

CAPD du 11 juin : mouvement - hors classe - ineat/exeat - temps partiel

Extrait de notre déclaration liminaire

Nous tenons aujourd'hui une CAPD qui est peut-être une des dernières réunies avec les compétences définies par la loi de 1982. Le travail paritaire sur les carrières de nos collègues, qui garantit pour l'instant la transparence et l'équité dans le traitement individuel, va laisser sa place à la gestion des ressources humaines au sens du nouveau management public. Nous, personnels de l'Éducation Nationale, allons être réduits au rang de ressource au sens de stock d'exécutants des politiques éducatives définies par le pouvoir quel qu'il soit. Réflexions et critiques seront mêmes interdites aux enseignants par l'article premier la loi « école de la confiance ». Pourtant, dans notre métier et nos pratiques professionnelles, nous savons et nous montrons que pour faire un travail de qualité et favoriser des apprentissages solides, il faut y adhérer, s'en sentir acteur, pouvoir y développer son sens critique, y avoir une part d'initiative personnelle... pour nos élèves et leurs familles c'est ce que nous nous efforçons de mettre en place dans nos classes au quotidien. (suite de la déclaration sur notre site)

Mouvement

Statistiques

- 586 participants
- 319 en mobilité obligatoire
- 64 collègues sans affectation
- 418 collègues ont obtenu une affectation

Ajustement et révision d'affectation

- Un ajustement, très limité en nombre de supports proposés et sur lesquels seules des affectations provisoires seront réalisées, sera organisé avant la fin de l'année scolaire et fin août.
- Une liste de postes sera publiée fin juin, les collègues classeront les postes dans l'ordre de préférence, l'étude de cet ajustement se fera au barème (avec étude des situations individuelles) à la CAPD du 4 juillet. L'affectation sera à titre provisoire.
- Les résultats du mouvement sont visibles en **p. 7**

Accès à la hors-classe

- L'IA-DASEN a procédé à quelques révisions d'avis de l'an passé : il s'est limité aux avis A Confirmer transformés en Satisfaisant. Il n'a pas souhaité réviser les autres avis.
- 593 collègues sont promouvables. Les 91 premiers accéderont à la hors classe à compter du 01/09/19
- Le SNUipp-FSU24 et le SE-UNSA24 portaient la demande commune de la prise en compte de l'AGS totale comme critère de départage en cas d'égalité de barème. (à voir sur notre site)
- L'IA-Dasen souhaite avoir un réponse du recteur sur ce point afin d'harmoniser les critères au niveau académique. L'étude de la hors-classe est donc repoussée à la CAPD du 4 juillet.

Congés de formation

- 30 demandes pour 42 mois, 8 collègues retenus
- Les critères de l'IA-DASEN sont le type de formation envisagée et le nombre de mois demandés. Il n'y a plus de barème.

Exeat-Ineat

- Le département est en sur-consommation au niveau du CNE (contrôle national des emplois) de 16 ETP (postes équivalents temps plein)
- La régulation se fera par les ineat/exeat sur 3 ans
- Le recteur autorise un volant de ré-équilibre de -5 (l'IA DASEN accordera in fine 5 exeat de plus que les ineat)
- 28 demandes d'exeat
 - les 12 demandes d'exeat vers la Gironde sont accordées
 - pas d'exeat vers les Landes et les PA en l'état
 - au cas par cas pour les autres départements
- 38 demandes d'ineat
 - quand la Dordogne apparaît en vœu 1 des candidats, les ineat seront accordés (14 possibilités)
 - l'IA-DASEN n'étudiera pas les demandes d'exeat des PES

Recours temps partiel

- Tous les temps partiels de droit accordés sans regarder les quotités
- Pour les temps partiels sur autorisation
 - quand un motif médical est invoqué et qu'il y a un avis favorable du médecin de prévention, le Dasen accorde le temps partiel
 - 13 recours sur les refus ont été déposés
 - 2 demandes sont en attente de l'avis du médecin de prévention
 - 10 refus
 - 1 accordé
- Le SNUipp-FSU24 ne se satisfait pas des décisions de l'IA-DASEN (Cf déclaration liminaire)

Questions diverses

Fonctionnement du mouvement en 3 phases

- Phase 1 : tous les vœux indicatifs de tous les collègues sont étudiés et les affectations se font au barème
- Phase 2 : les collègues sans poste sont étudiés sur les vœux larges choisis avec affectation au barème
- Phase 3 : les collègues sans poste sont étudiés sur tous les postes vacants restants avec affectation au barème
- Pour l'an prochain, la DSDEN promet une communication plus claire sur les procédures du mouvement dans la circulaire, ainsi que sur les critères d'obtention des nouvelles bonifications

Contractuels

- L'académie n'autorise pour l'instant aucun recrutement. Si besoin la DSDEN fera appel aux contractuels de cette année...

PEMF

- Afin de pourvoir aux missions de PEMF vacantes, un appel sera fait auprès des PEMF « dormants »

+article complet sur notre site

 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article3874>

Congrès départemental et national du SNUipp-FSU

Les congrès nationaux et départementaux du SNUipp-FSU qui définissent l'orientation et le projet du syndicat se tiennent tous les 3 ans. Tous les syndiqués sont invités à y participer.

En Dordogne à Périgueux

Sur les 2 journées de notre congrès départemental (14 et 15 mai), 40 collègues syndiqués ont participé aux différents travaux.

Le congrès départemental permet également de renouveler le Conseil syndical (CS) pour les 3 ans à venir. Le CS est l'instance décisionnaire au niveau départemental, et est très important dans la vie de la section. C'est le conseil syndical qui prend les décisions qu'ensuite le secrétariat - issu du CS - applique.

Une délégation de 3 personnes, élue au congrès départemental, s'est rendue à Perpignan du 3 au 7 juin pour porter les mandats départementaux.

A Perpignan

Les membres de la délégation départementale de la Dordogne remercient le congrès départemental de leur avoir fait confiance pour le représenter et leur permettre de vivre un grand moment de la vie d'un syndicat et d'un syndicaliste, le congrès national.

En effet, pendant ces quelques jours, ce fut une succession de rencontres, débats, réflexions, tensions parfois, et émotions partagées à trois...à cinq-cents ! Mais représenter un congrès départemental n'est pas chose facile. Aussi nous avons essayé d'être au plus près de l'expression collective et de la synthèse, tant dans notre travail en commissions que dans l'expression de nos votes.

Ainsi, au sein de la délégation, nous avons énormément débattu, souvent rapidement à genou dans les travées, et nous sommes toujours arrivés à trouver une synthèse.

Travail en commissions

Nous souhaitons d'abord féliciter et souligner le formidable travail de synthèse de l'équipe nationale pour inclure les milliers d'amendements dans chaque thème, ainsi que pendant les travaux en commission et arriver à faire valider les thèmes entre 99% et 100% des voix.

Nous nous sommes répartis sur les commissions en fonction de celles où nous avons travaillé. Comme nous n'avons pas travaillé le thème 4 à Périgueux, nous avons préféré nous concentrer sur les autres thèmes pour porter la voix du congrès de Dordogne.

Nous nous sommes assurés que chaque amendement élaboré par le congrès départemental soit pris en compte. Quelques uns n'apparaîtront pas dans les versions finales parce que, soit nous étions les seuls à les

porter, soit nous avons considéré qu'une réécriture les englobait.

Réflexions autour la vie de la section

Ce congrès nous a aussi permis d'avoir un regard réflexif sur la vie de notre section et de mettre en lumière certains points sur lesquels il faudra se pencher collectivement. Nous devons aussi profiter de cette expérience pour les prochains congrès :

- inscrire un auditeur libre avec de l'expérience au congrès.
- importance d'avoir un délégué au minimum (2 c'est bien) dans chaque thème sur lequel on a apporté des amendements, pour pouvoir analyser si leur prise en compte est ok – exercice très difficile ! – d'où nécessité du point précédent.
- dès le congrès départemental, souligner les points que l'on veut fortement défendre au niveau national pendant les commissions.



Conclusion

Pour nous, ce fut un très bon congrès, mais il est vrai que c'était notre 1^{er} et n'avions pas de point de comparaison.

A cet égard, nous souhaiterions porter à l'équipe nationale que la formation des primo-congressistes est une très bonne chose, seulement, la placer en même temps que le premier CN a créé un certain décalage quand il a fallu ensuite comprendre ce qui s'y était passé, d'autant plus que cela a pesé lourdement sur les débats dans les tendances toute la semaine.

Nous souhaitons remercier la section du 66 qui nous a formidablement accueillies, ainsi que l'équipe nationale. L'hébergement avec la délégation du 33, ainsi que la soirée où nous avons invité celles du 64 et du 47, a permis de renforcer les liens entre les sections de l'académie.

Le congrès national du SNUipp-FSU s'avère être un formidable moment de fonctionnement démocratique et de formation militante. Il a montré la grande vitalité du syndicat qui peut porter beaucoup d'espoirs et de confiance dans l'avenir par la jeunesse et la qualité de nombre de délégué.e.s qui sauront le moment venu, prendre la relève et continuer le travail déjà accompli pour défendre les collègues et l'idée que nous nous faisons de l'Ecole de la République.

La délégation de Dordogne

Sandrine Lafon – Thibault De La Brosse – Hervé Mignon

Calendrier scolaire 2019-2020

Prérentrée des enseignants : vendredi 30 août 2019

Rentrée scolaire des élèves : lundi 2 septembre 2019

Vacances de la Toussaint : du vendredi 18 octobre 2019
au lundi 4 novembre 2019

Vacances de Noël : du vendredi 20 décembre 2019
au lundi 6 janvier 2020

Vacances d'hiver : du samedi 22 février 2020
au lundi 9 mars 2020

Vacances de printemps : du samedi 18 avril 2020
au lundi 4 mai 2020

Vacances d'été : fin des cours : vendredi 3 juillet 2020

1) Les classes vaqueront le vendredi 22 mai 2020

2) Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - courrier : snu24@snuipp.fr - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

répondre téléphoniquement et courrier électronique hors permanences

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26 rue Bodin 24029 PÉRIGUEUX CEDEX ♦ Directeur de publication : Alain Delmon
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 – Périgueux ♦ Trimestriel - le n°: 0.76 € ♦ CPPAP 0720S07419 ♦ ISSN 1241 9214